

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



VILLE D'AVRANCHES

Séance du 13 décembre 2023

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 13 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Avranches, dûment convoqué le 05 décembre, s'est assemblé à la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avranches, sous la présidence de Madame LORIN, Vice-Présidente du CCAS de la Ville d'Avranches.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE

17

ETAIENT PRESENTS

Mme LORIN, Vice-présidente du CCAS

Mmes CALVEZ, MARIE

Mrs CARO, PENNEC, TIERCELIN membres élus au sein du Conseil Municipal.

Mmes ANQUETIL, LAGNIEL, LE JOLY, PREVOSTO, Mrs CARO, GRENIER, MERILLE, REBOURS (à partir de la question n°3), membres nommés par le Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN SEANCE

14

EXCUSES

Mr NICOLAS, Mme JONCHERE

POUVOIR

Mme BUSSON à Mme LORIN

POUVOIR

1

SECRETAIRE DE SEANCE

C.HUARD est désignée secrétaire de séance

QUESTION N°11

**BUDGET CCAS
SUBVENTIONS 2024**

Par délibération du 30 mars 2021, les membres du Conseil d'Administration ont décidé que l'octroi d'une subvention est désormais subordonné à la présentation d'un dossier mis en ligne sur le site de la Ville.

Aussi, pour donner suite aux dépôts des dossiers de demande de subvention des associations, **il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS :**

1- **d'attribuer**, dans le cadre du vote du budget primitif 2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

Article	Sous-fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention BP 2023	Proposition BP 2024
6574	4240	ACJM	2 000 €	2 000 €
6574	4240	Aime la vie Aide la vie	400 €	400 €
6574	4240	ASACA	1500 €	1 500 €
6574	4240	Clin d'Œil	200 €	200 €
6574	4240	Croix-Rouge Française	1 500 €	1 600 €
6574	4242	Familles rurales		300 €
6574	4240	Itinérance Sud Manche	2 000 €	2 000 €
6574	4240	Les Restos du Cœur - Association départementale	1 500 €	1 500 €
6574	4240	Maison des sœurs aînées	600 €	700 €
6574	4240	Secours catholique – Avranches	1 200 €	1 200 €
		TOTAL	10 900 €	11 400 €

2- **d'étudier les éventuelles demandes d'aides financières**, en fonction des difficultés rencontrées par les associations.

3- **d'autoriser** chaque année la mise en ligne sur le site de la ville d'un dossier unique de demande de subvention.

Le Conseil d'Administration,
A l'exception de Mmes ANQUETIL, LE JOLY, Mrs GRENIER, RUAULT qui s'abstiennent
Emet, à la majorité, un avis favorable à ces propositions

Pour extrait certifié conforme,
 La Vice-Présidente,